



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manquements graves de l'Agence France-presse (AFP)

Question écrite n° 12740

Texte de la question

M. Julien Odoul alerte Mme la ministre de la culture sur les manquements graves de l'Agence France-presse (AFP) dans le traitement du conflit opposant l'État d'Israël au groupe terroriste islamiste du Hamas. Depuis le 7 octobre 2023, l'État d'Israël est la cible d'attaques terroristes sans précédent perpétrées par le Hamas, organisation palestinienne islamiste reconnue comme terroriste par le Conseil de l'Union européenne depuis 2003. Le 7 octobre 2023, 1 400 civils dont 35 Français ont été massacrés avec une barbarie inouïe. Actuellement, 250 personnes sont retenues en otage par le groupe djihadiste, dont 9 Français. Parmi toutes les abominations, des bébés ont été décapités et brûlés vivants, des enfants tués devant leurs parents et des femmes violées à la vue de tous avant d'être assassinées. Force est de constater que toutes ces atrocités ne semblent pas suffire à l'AFP, qui refuse catégoriquement de qualifier le Hamas d'organisation « terroriste », faisant ainsi le jeu des irresponsables qui relativisent tout pour mieux condamner l'État d'Israël. Dès le début des attaques terroristes, l'AFP s'est montrée distante et finalement partielle. En effet, après une première dépêche tardive mentionnant les images des crimes trois jours après les massacres, les articles ont été systématiquement à charge contre l'État d'Israël. Pour rappel, l'AFP est financée avec des fonds publics, la rendant dès lors d'autant plus soumise au respect de la neutralité qu'impose la profession journalistique. Ainsi, le 17 octobre 2023, l'AFP a titré une dépêche « Gaza : au moins 200 morts dans un raid israélien sur l'enceinte d'un hôpital (Hamas) », alors même qu'aucune source officielle et impartiale n'ait été (et n'est toujours pas) en mesure de prouver la responsabilité de l'armée israélienne dans ce bombardement. Le 23 octobre 2023, l'armée israélienne Tsahal organisait une conférence de presse où de nombreuses vidéos de la traque et du massacre des juifs par les terroristes du Hamas ont été diffusées pour alerter la communauté internationale. Une diffusion à huis clos des images brutes (caméra GoPro des terroristes, vidéos de surveillance, etc.) s'est donc déroulée devant environ 150 journalistes du monde entier, dont un seul journaliste de l'AFP, qui n'a jamais jugé nécessaire d'en faire une « dépêche brève », ce qui a d'ailleurs suscité une vive polémique au sein de la rédaction. Pire encore, le journal *Le Figaro* dévoilait il y a quelques jours que les journalistes de l'AFP semblaient avoir reçu des consignes très strictes par leur direction quant au traitement du conflit, à charge contre Israël. Selon *Le Figaro*, qui a pu avoir accès à une note interne, on y lit notamment que le Hamas peut être désigné comme « un mouvement islamiste palestinien » mais qu'il faut parler de « combattants du Hamas » et non pas d'« islamistes du Hamas ». Le qualificatif « terroriste » est également « proscrit » à l'égard du mouvement palestinien. Le choix des mots est avant tout politique et pour une agence de presse, il est surtout éthique et déontologique. Ainsi, en refusant de nommer le Hamas comme une organisation terroriste islamiste et en proscrivant ce terme, il est évident que l'AFP fait preuve de partialité et montre sa filiation avec la sémantique utilisée par La France Insoumise. Par le refus de rendre compte de la barbarie du Hamas et de relayer l'information que l'agresseur serait Israël, l'AFP se rend également complice de la montée de l'antisémitisme dans le pays. Pour rappel, depuis le 7 octobre 2023, 819 actes antisémites ont été recensés par le ministère de l'intérieur. Considérant que l'Agence France-presse n'est pas l'Agence France-Palestine, il lui demande si elle entend prendre des sanctions immédiates et fermes à l'encontre de l'AFP.

Texte de la réponse

L'Agence France Presse (AFP) n'est pas une agence du Gouvernement mais une agence de presse, dont l'indépendance est garantie par son statut. Il n'appartient pas au ministère de la culture d'en dicter les dépêches. Dès le 7 octobre 2023, l'AFP a rendu compte des actes d'une cruauté et d'une barbarie inqualifiables perpétrés par le Hamas. Elle a diffusé de nombreuses photos et vidéos de corps de victimes prises sur les sites des massacres. L'AFP, qui dispose d'un bureau permanent de 17 journalistes à Jérusalem, s'est rendue à plusieurs reprises dans les kibboutz de Beerli, de Kfar Aza et de Nir Oz, ainsi que sur le site de la rave party pour rendre compte de l'ampleur des massacres commis. Le 16 octobre, l'Agence a relaté la présentation à l'institut médico-légal de Tel-Aviv, ainsi que sur une base militaire près de Ramla, des corps de victimes des attentats du 7 octobre, dans un reportage intitulé « Jamais vu ce degré de barbarie : Israël montre les corps massacrés par le Hamas ». Le 27 octobre encore, l'AFP a diffusé un nouveau témoignage d'une rescapée d'un kibboutz, dans un reportage intitulé « Morts-vivants : la détresse psychique des survivants israéliens des massacres ». La projection du 23 octobre n'a pas fait en tant que telle l'objet d'une dépêche brève le jour même, comme expliqué dans la communication rendue publique de l'AFP. La rédaction a fait le choix d'intégrer ces éléments dans un long récit - d'un format exceptionnel de 2 000 mots - diffusé le 26 octobre et intitulé « 7/10 : le samedi noir d'Israël », rassemblant de multiples témoignages et faits constatés sur le terrain. Pour cette couverture d'une complexité rare, l'AFP mobilise au total sur le terrain plus de 40 reporters texte, photo et vidéo, dont 14 envoyés spéciaux, et rend compte de cet événement majeur et éminemment sensible en s'efforçant de maintenir une couverture aussi factuelle que possible sous la pression de l'exigence d'assurer une information en temps réel.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12740

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9838

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3841